

Intéressement 2024

Pas de participation cette année !

Le montant moyen de l'intéressement pour 2024 au titre de 2023 est de : **2 541€**

Nous avons atteint 76,3% des objectifs.

FO déplore des critères volontairement inatteignables comme le taux de fréquence des accidents de travail et la sécurité industrielle à travers le traitement des PCE inactifs.

Nous aurions pu obtenir 3331€ si 100% des objectifs étaient atteints.

Pour rappel

Placement	Abondement
1100€ brut (PEG et/ou PERCOL)	100%
800€ brut en versement volontaire	40%
Link 2024	200% jusqu'à 250€

Des accords 2024 en cours de finalisation !

Avenant accord intéressement en cours de signature (jusqu'au 2 avril 2024)

Cet avenant est nécessaire pour se mettre en conformité avec les exigences de l'URSAAF. Nos accords intéressement ont été dénoncés ! En effet, une somme minimale y était assurée or la règle est d'indiquer un pourcentage de la masse salariale.

Avenant accord abondement en cours de signature (jusqu'au 8 avril 2024)

Cet avenant permet de compléter le montant de son intéressement en plaçant les sommes sur le PEG (bloquées 5 ans sauf clauses de déblocage exceptionnelles) ou sur le PERCOL (bloquées jusqu'à la retraite).

